

# Contournement nord-ouest de Vichy

---

## Copil du 15/04/2013



Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

# Sommaire

- Concertation
  - Rappel du cadre général mis en place
  - Evolution réglementaire (L300-2)
  - Modalités proposées à formaliser
- Réunions techniques DREAL / CETE / CL depuis le Copil du 23/01
- Présentation des variantes de tracé
  - Rappel du périmètre et des principes des fuseaux « potentiels » présentés le 23/01
  - Finalisation des propositions de fuseaux
  - Variantes de tracés
  - Point(s) d'échanges intermédiaire(s)
  - Variantes d'aménagement de la liaison tracé neuf / RD67
  - Synthèse
- Poursuite des études - calendrier

# Concertation

- Rappel du cadre général mis en place
  - Constitution du Copil sous la présidence du Préfet réunissant tout au long du projet les principaux acteurs du projet et du territoire
  - Réunions techniques animées par la DREAL :
    - avec les collectivités
    - avec les associations
    - autres acteurs potentiellement directement concernés en fonction des sujets à traiter
  - Phase d'association formelle du public à mettre en place avant le choix de la variante

# Concertation

- Evolution réglementaire (L300-2) applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013

- Ancien texte :

*Le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole*

*Les autres personnes publiques ayant l'initiative d'opérations d'aménagement sont tenues aux mêmes obligations. Elles organisent la concertation dans des conditions fixées après avis de la commune.*

- En pratique, délibération de chaque commune sur des modalités de concertation proposées par le préfet pour une période relativement limitée du projet (phase d'association formelle du public)

# Concertation

- Evolution réglementaire (L300-2) applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013
  - Nouveau texte :

*Font l'objet d'une concertation associant, **pendant toute la durée de l'élaboration du projet**, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ...*

*Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont fixés par :*

- 1° Le préfet lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;*
- 2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.*

*Ces modalités doivent, pendant une durée suffisante au regard de l'importance du projet, permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.*

# Concertation

- Evolution réglementaire (L300-2) applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013

- Modalités proposées à formaliser :

Décision « cadre » pour :

- décrire l'organisation d'études et de suivi mise en place (Copil, réunions techniques) avec mise en ligne des compte-rendus ;
- communiquer une adresse postale et/ou une adresse électronique permettant au public de formuler des observations ;
- annoncer l'organisation de phase(s) d'association du public dont les modalités exactes seront précisées par décision(s) ultérieure(s)

# Réunions DREAL / CETE / CL

## ■ Dates

- Le 20 février 2013, mairies de Vendat et Charmeil
- Le 21 février 2013, Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier
- Le 03 avril 2013, mairies d'Espinasse-Vozelle, Saint Rémy-en-Rollat et Bellerive-sur-Allier

## ■ Déroulement

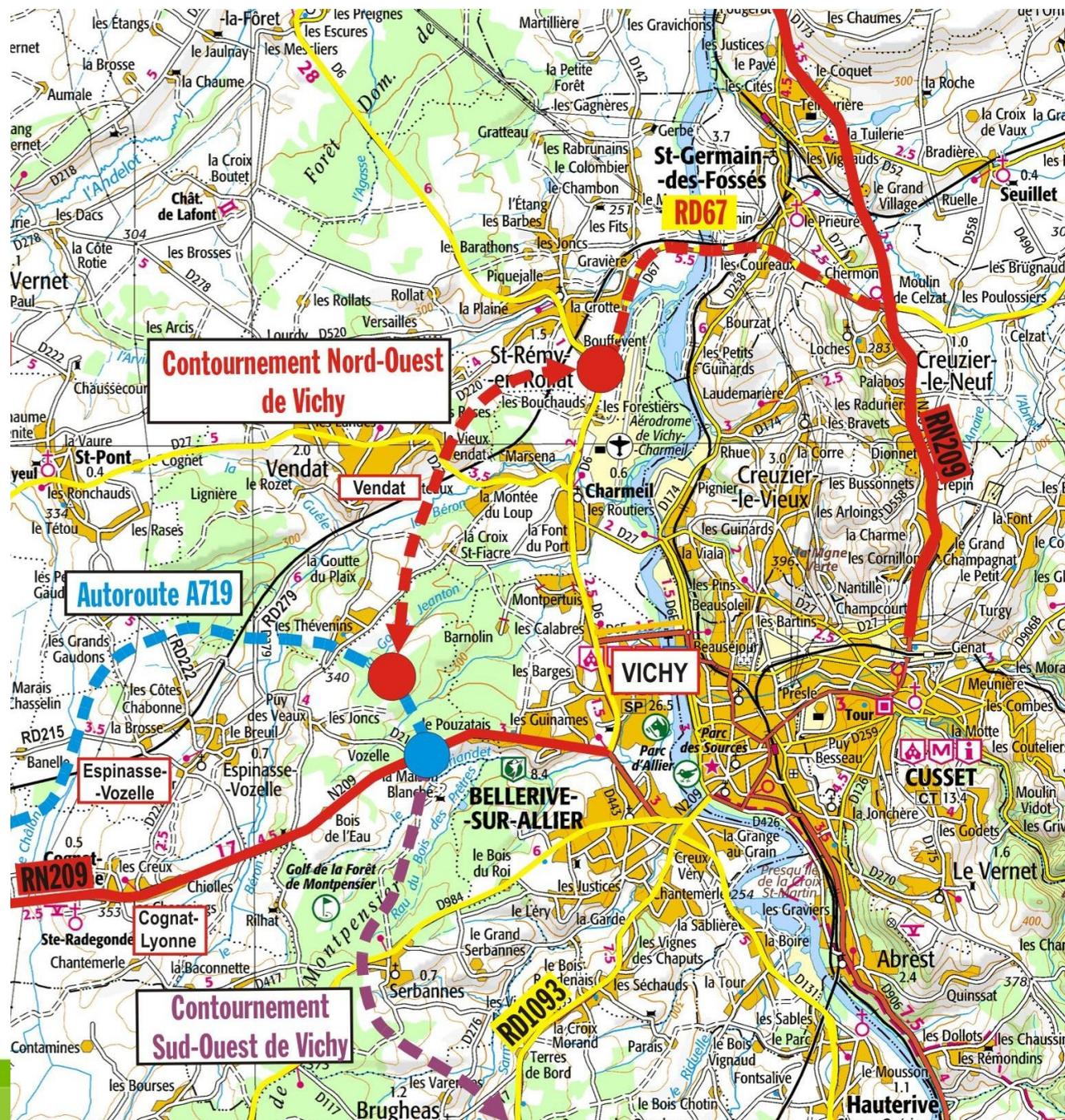
- Retour sur les éléments présentés lors du Copil du 23 janvier 2013
- Présentation « d'esquisses » des propositions de variantes en cours d'élaboration
- Présentation de la problématique des points d'échanges
- Recueil des observations / échanges

# Réunions DREAL / CETE / CL

- Principaux enseignements
  - Partage des principaux éléments de recueil de l'état initial
  - Mise à jour des données liées à l'urbanisation (secteur Charmeil)
    - ➔ Abandon d'un fuseau initialement proposé
  - Précisions sur la future zone de Montpertuis
  - Confirmation de la nécessité de prévoir un accès direct à Montpertuis
  - Demandes d'un tracé fluide offrant des possibilités de dépassement
  - Intérêt pour réfléchir à un programme autour de la vallée du Béron pour la mise en place des futures mesures compensatoires
  - Rappel de l'attente d'une réalisation au plus tôt du projet

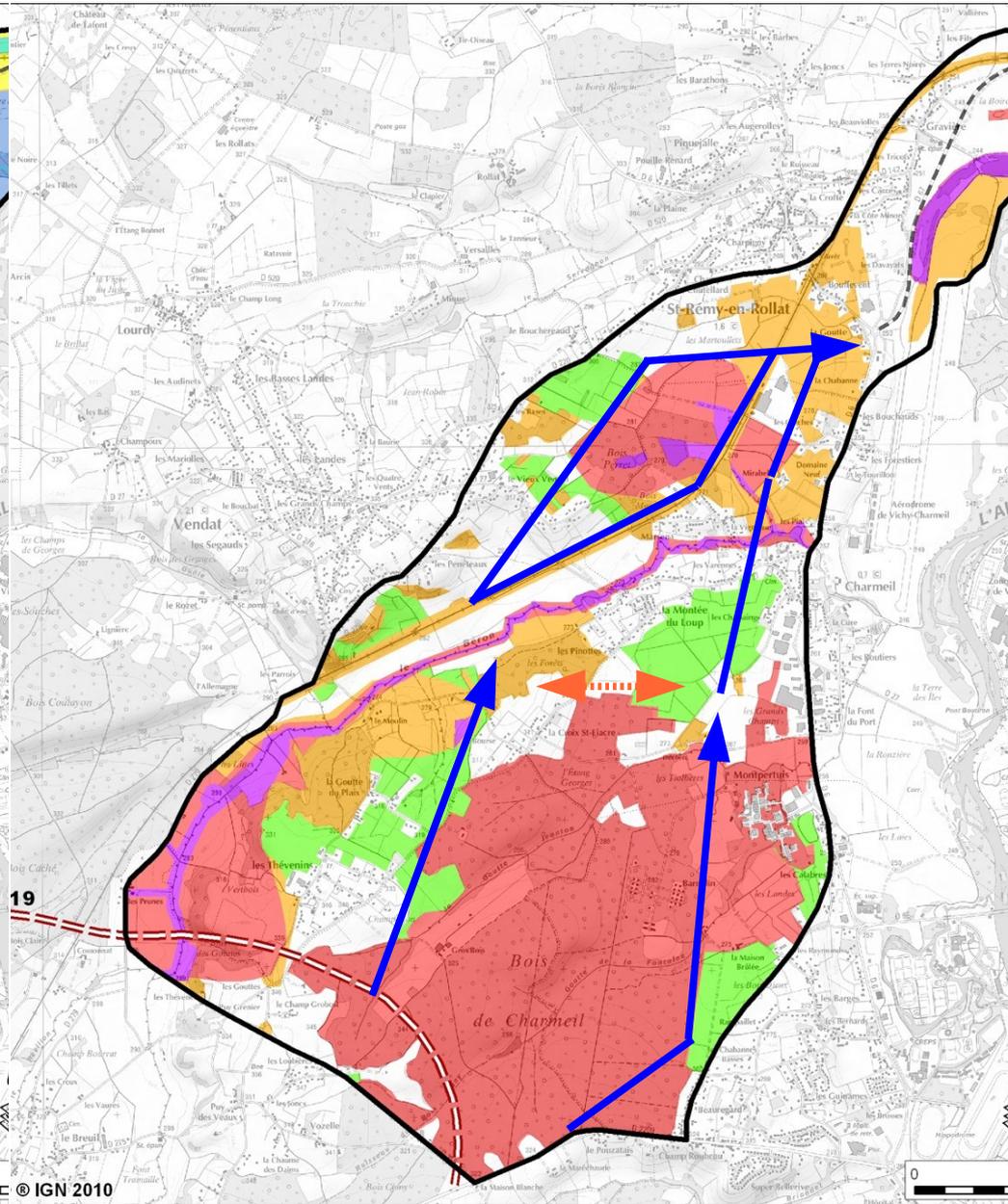
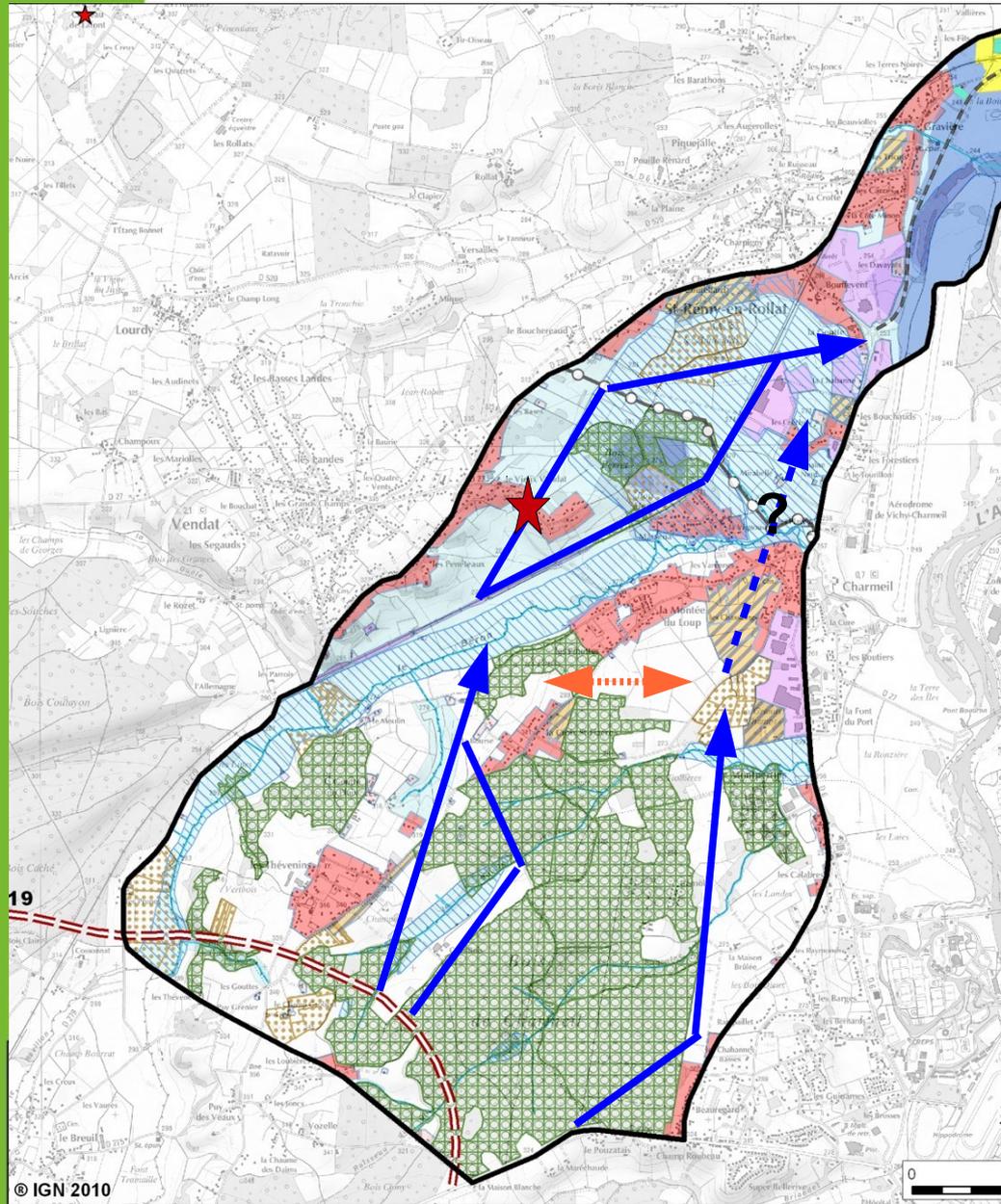
# Présentation des variantes

## Rappel du périmètre



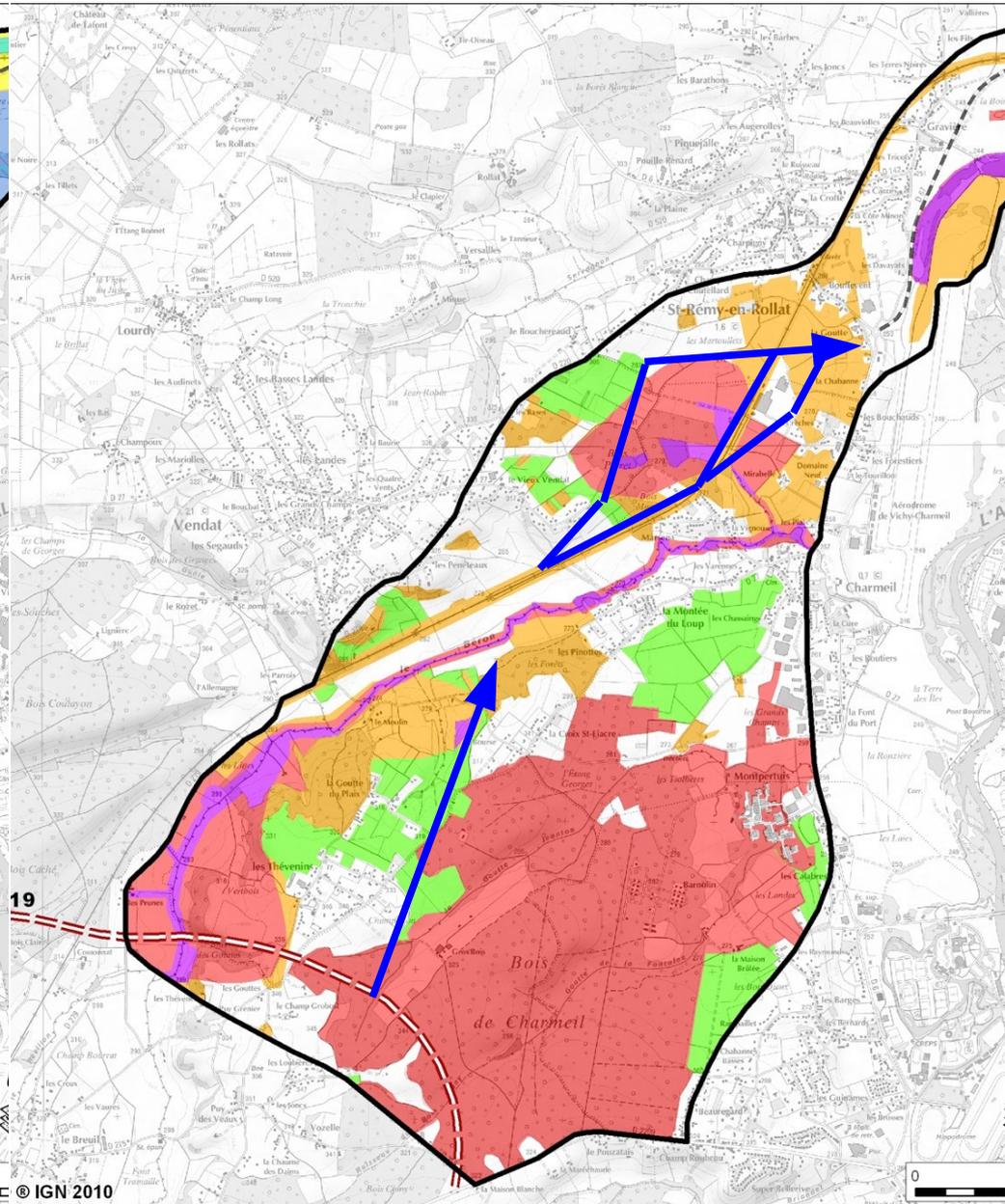
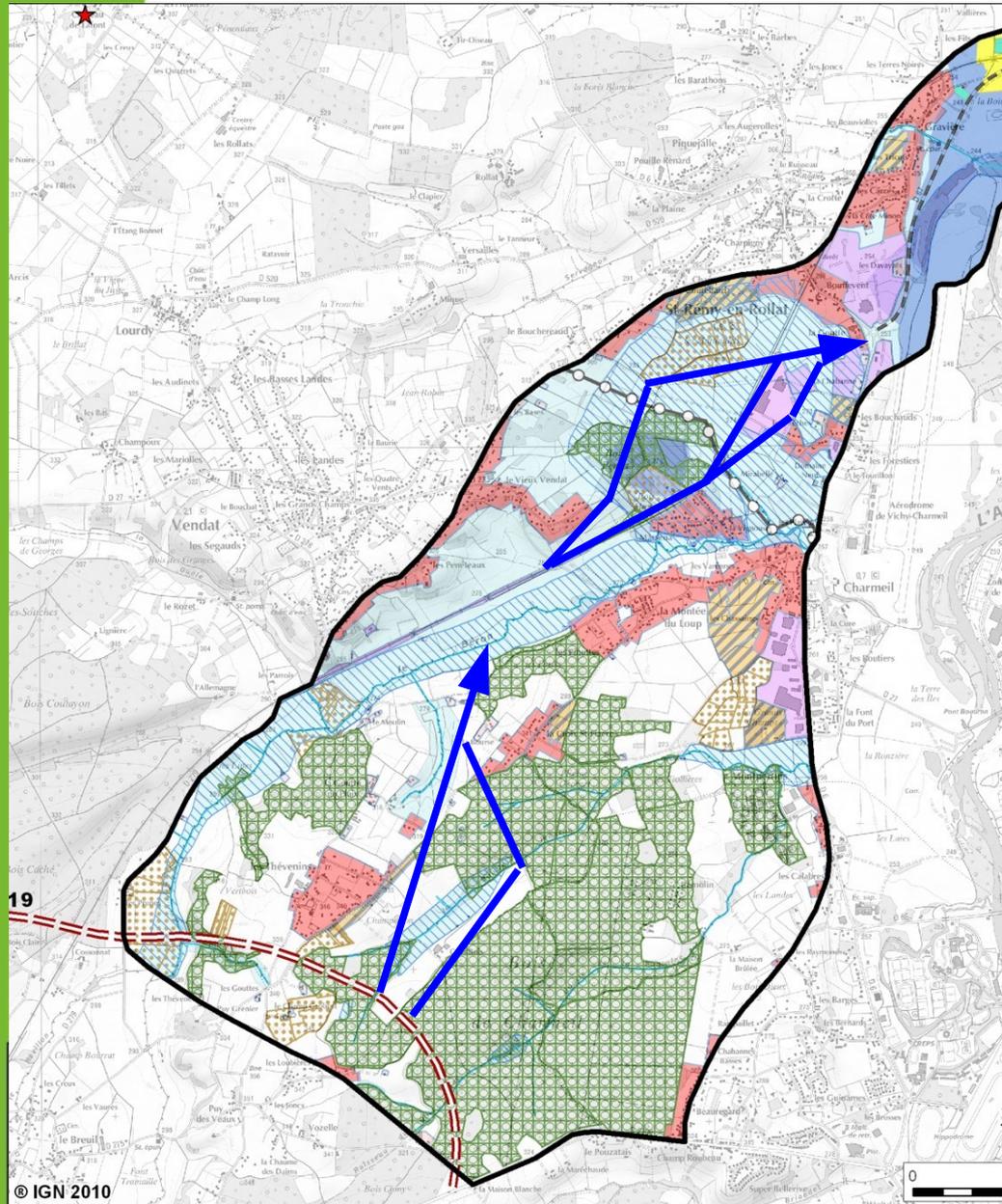
# Présentation des variantes

- Rappel des principes des fuseaux présentés le 23/01



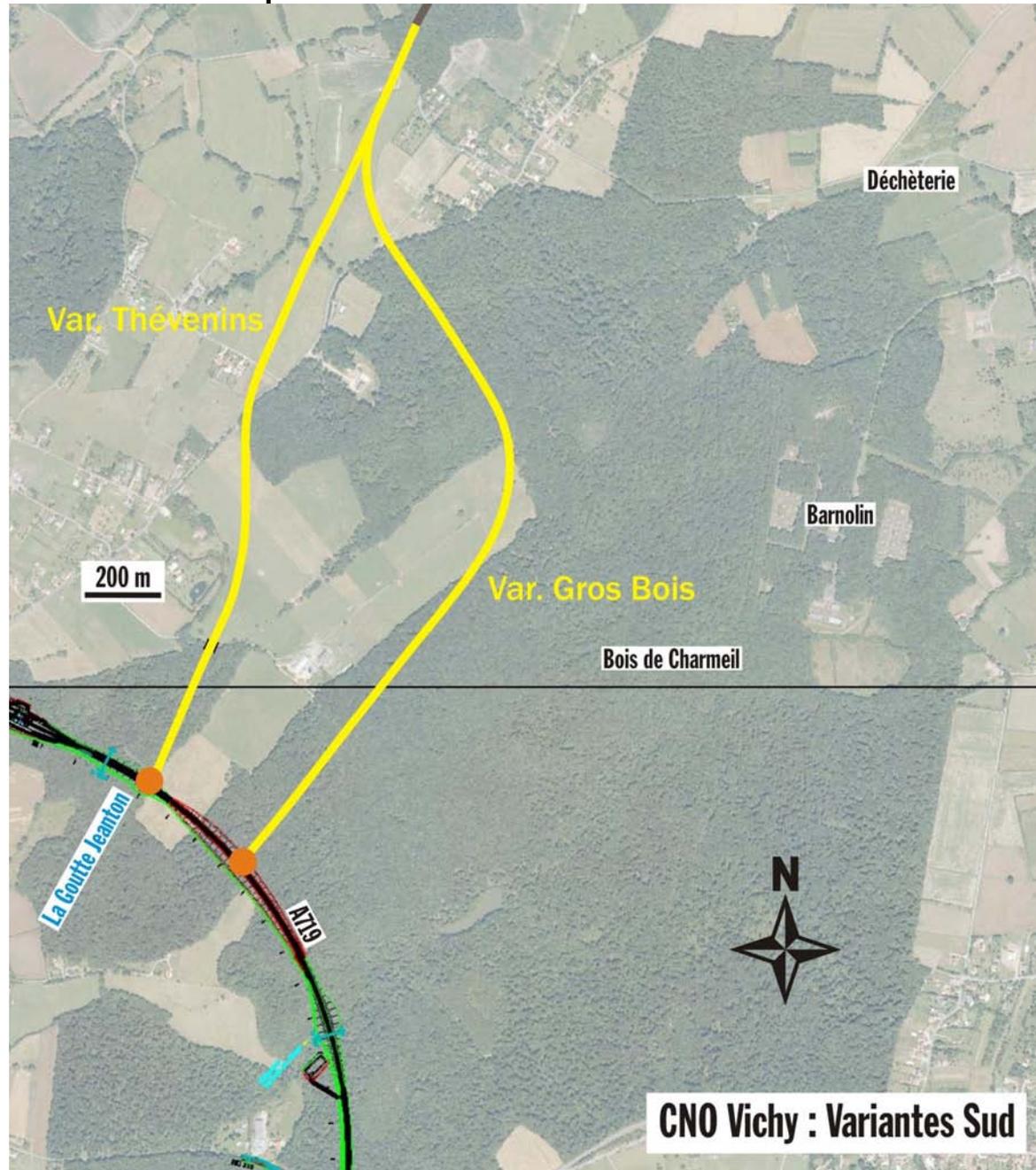
# Présentation des variantes

- Finalisation des principes des fuseaux pour la poursuite des études



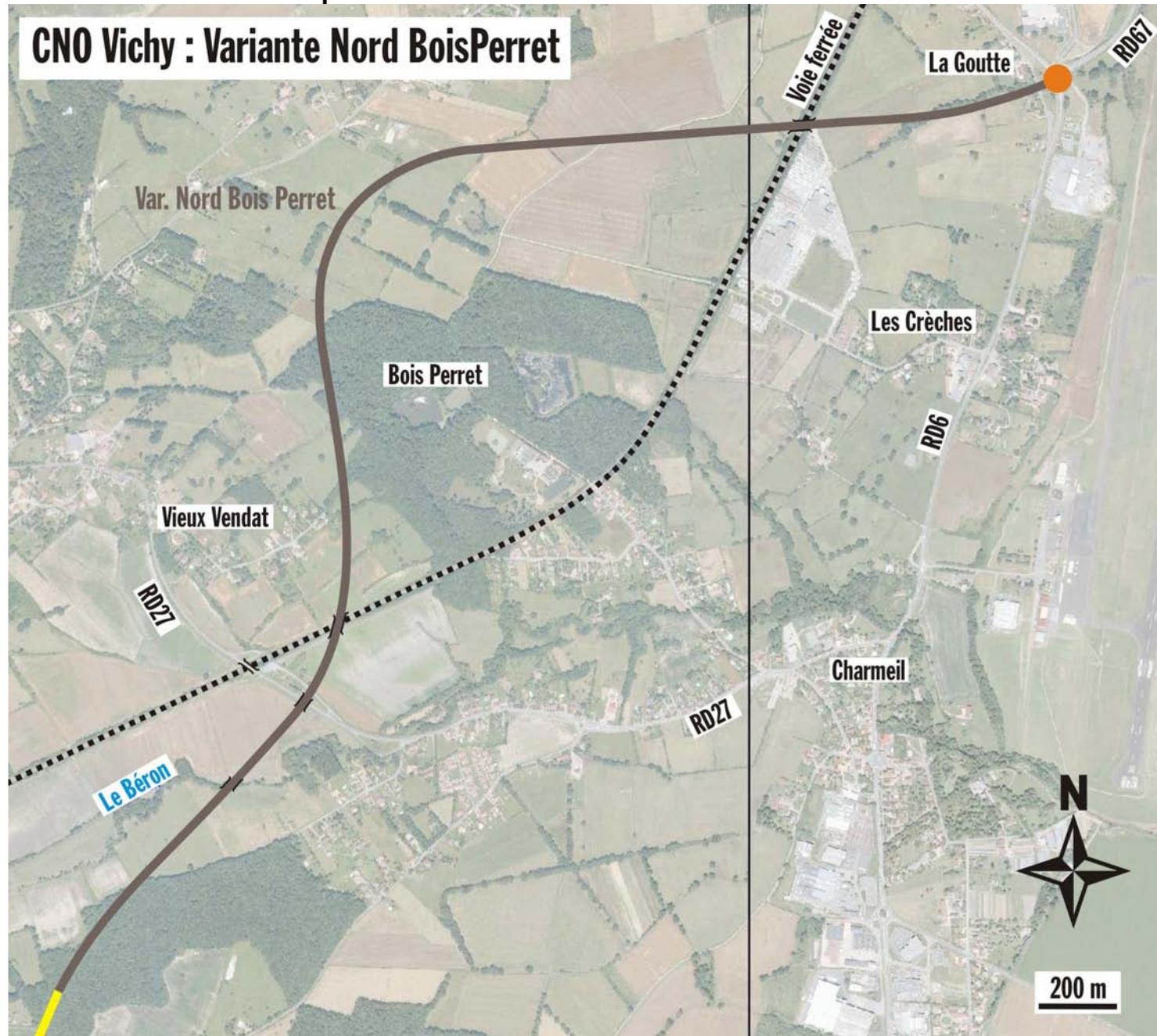
# Présentation des variantes

- Variantes de tracés « partie Sud »



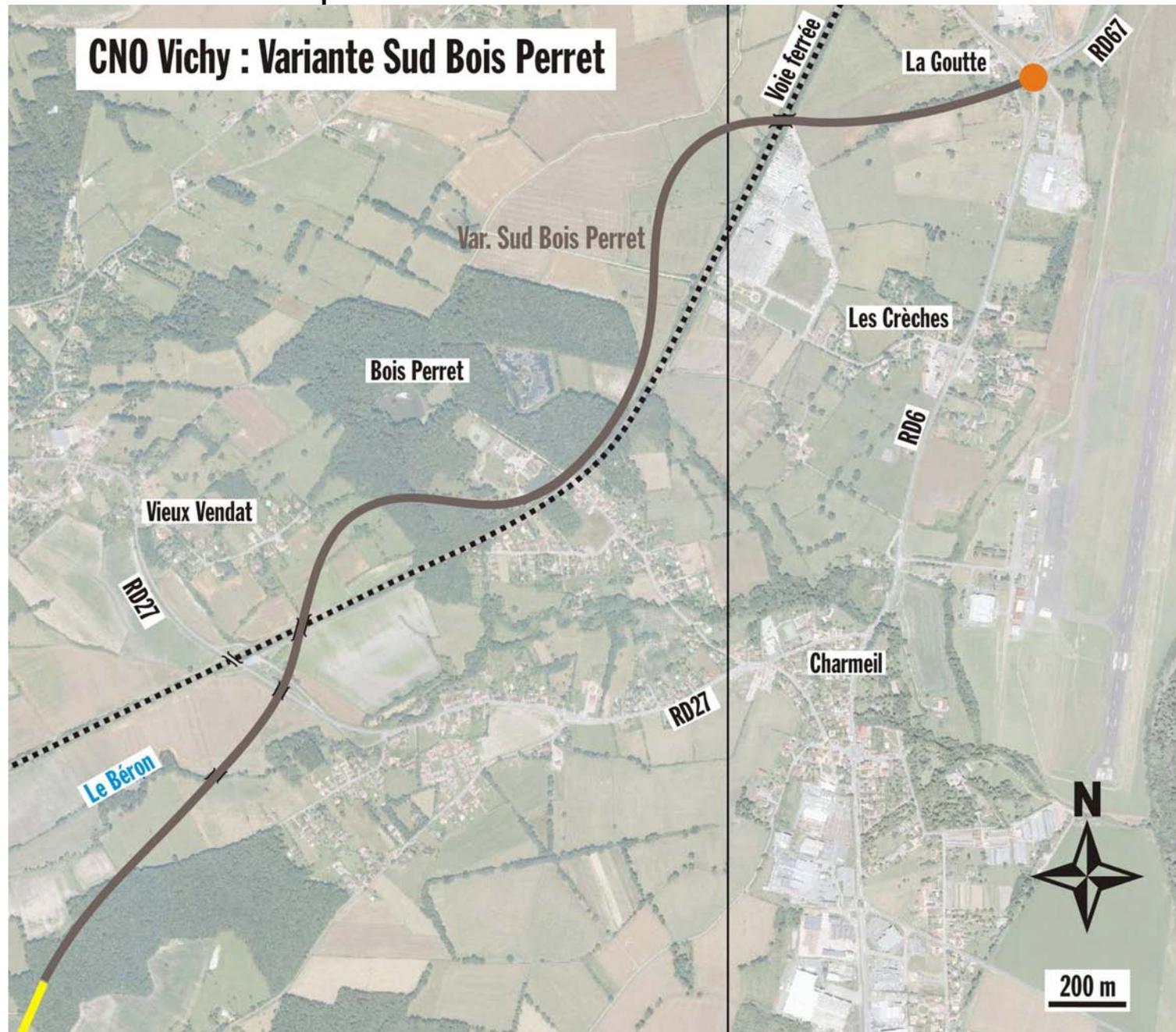
# Présentation des variantes

- Variantes de tracé « partie Nord »



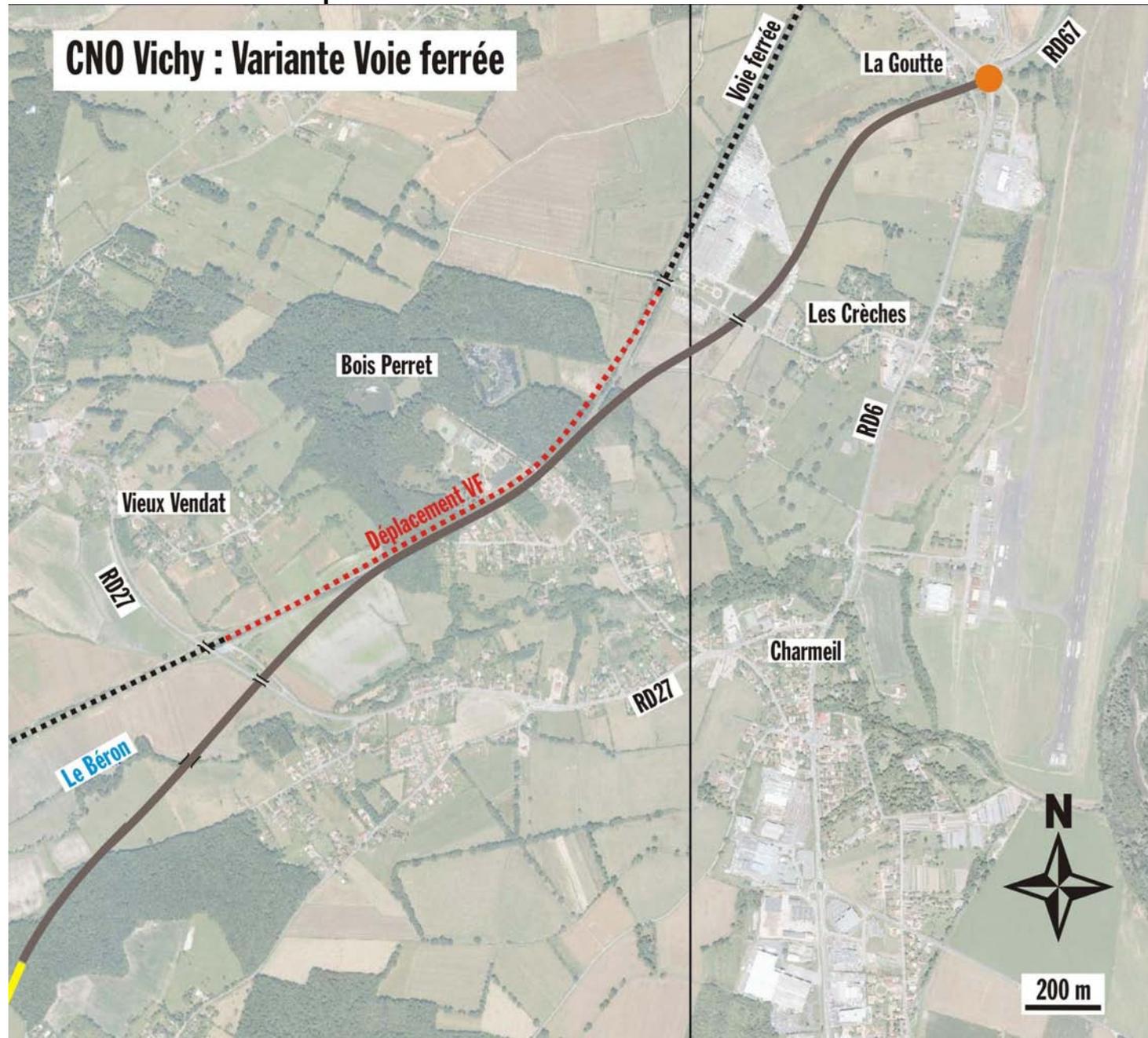
# Présentation des variantes

- Variantes de tracé « partie Nord »



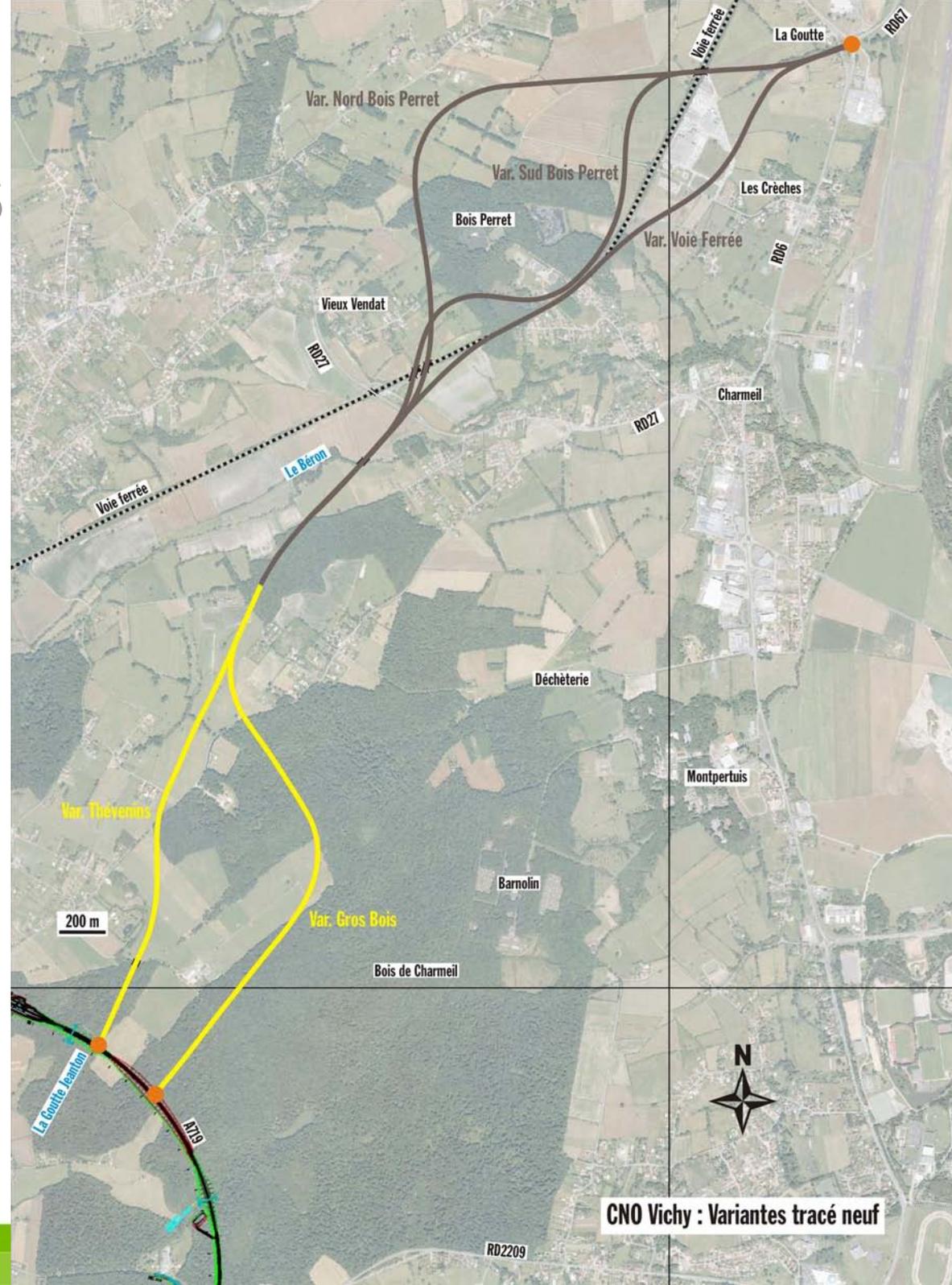
# Présentation des variantes

- Variantes de tracé « partie Nord »



# Présentation des variantes

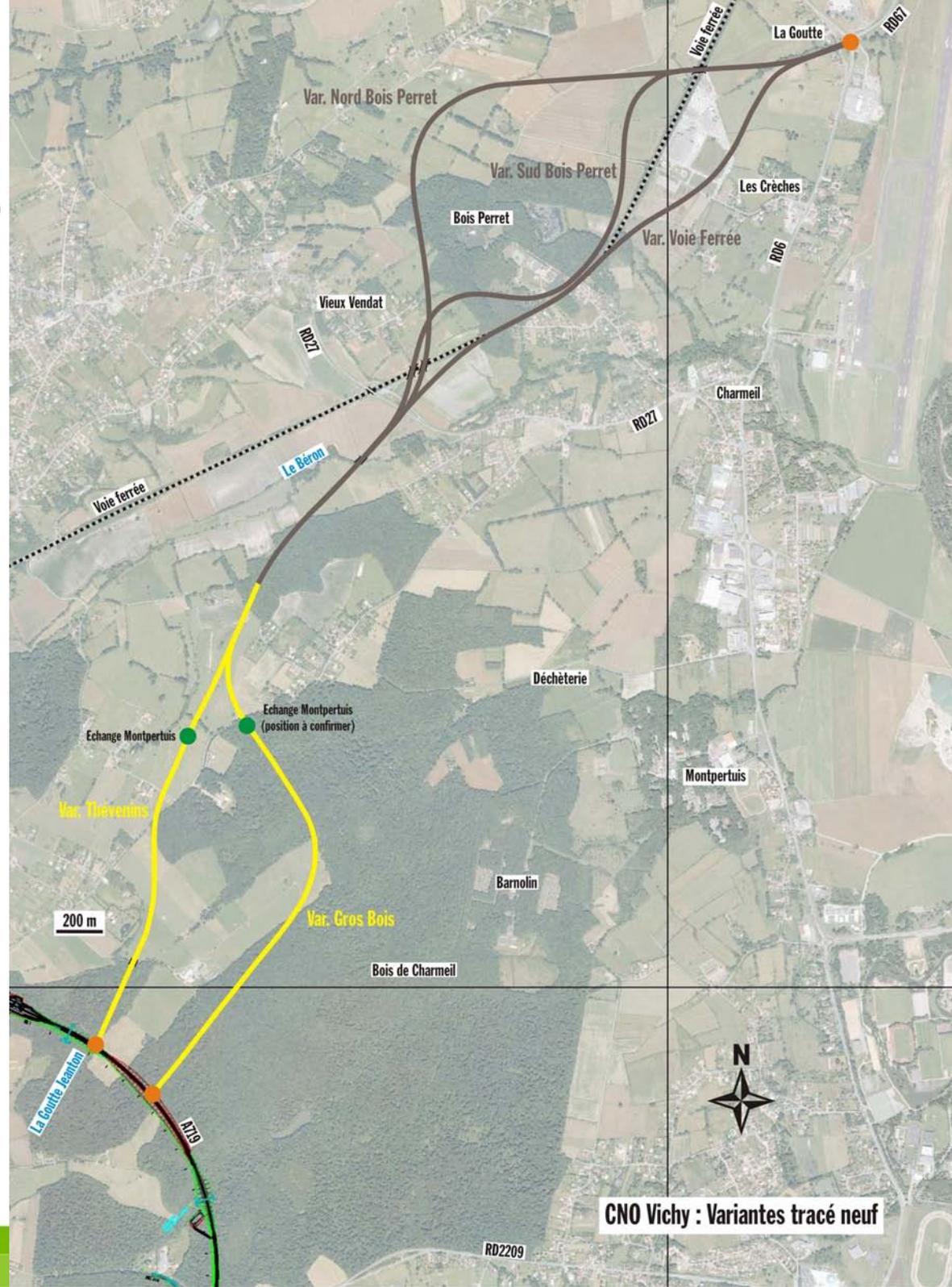
- Variantes de tracé synthèse



# Présentation des variantes

- Point(s) d'échanges intermédiaire(s)

Solution de base avec point d'échange pour desserte de la zone de Montpertuis

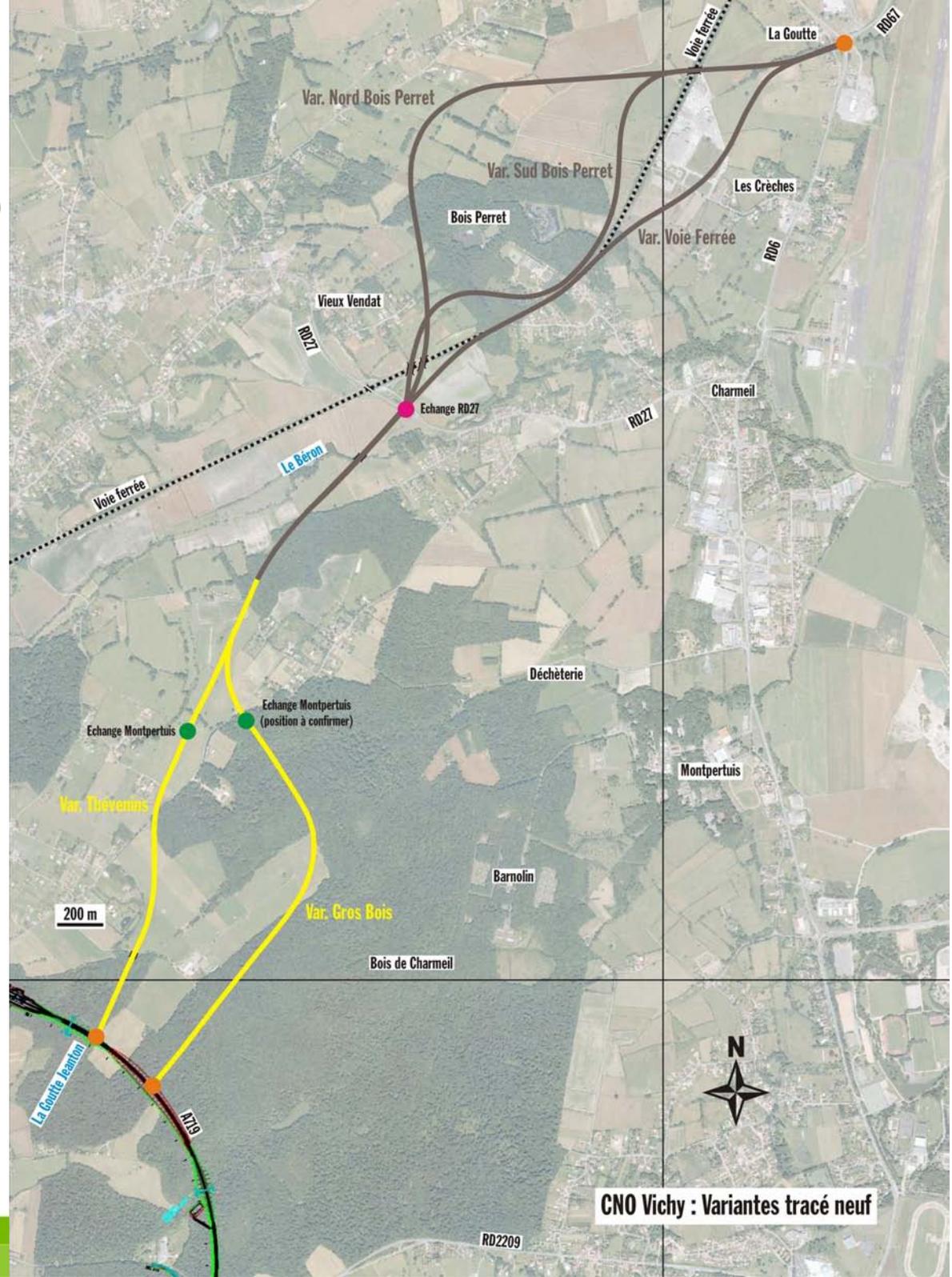


CNO Vichy : Variantes tracé neuf

# Présentation des variantes

- Point(s) d'échanges intermédiaire(s)

Option échange complémentaire avec RD27

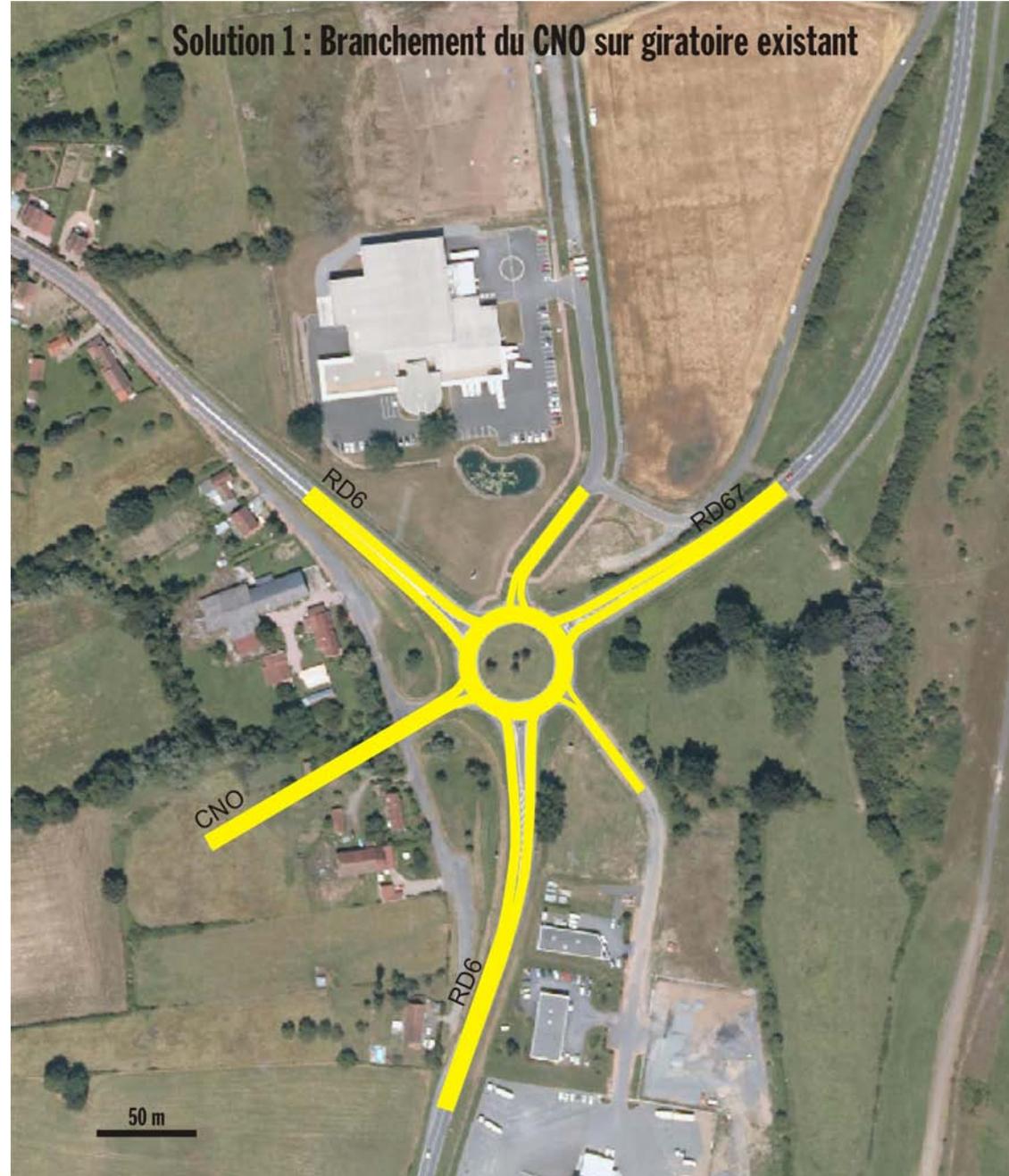


# Présentation des variantes

- Point(s) d'échanges intermédiaire(s) – impacts
  - Favorisent la desserte des territoires
  - Peuvent drainer des trafics sur des voies secondaires non calibrées pour et accentuer la pression foncière (communes hors SCOT)
  - Limitent les possibilités de dépassement sur une section relativement courte et augmentent le temps de parcours

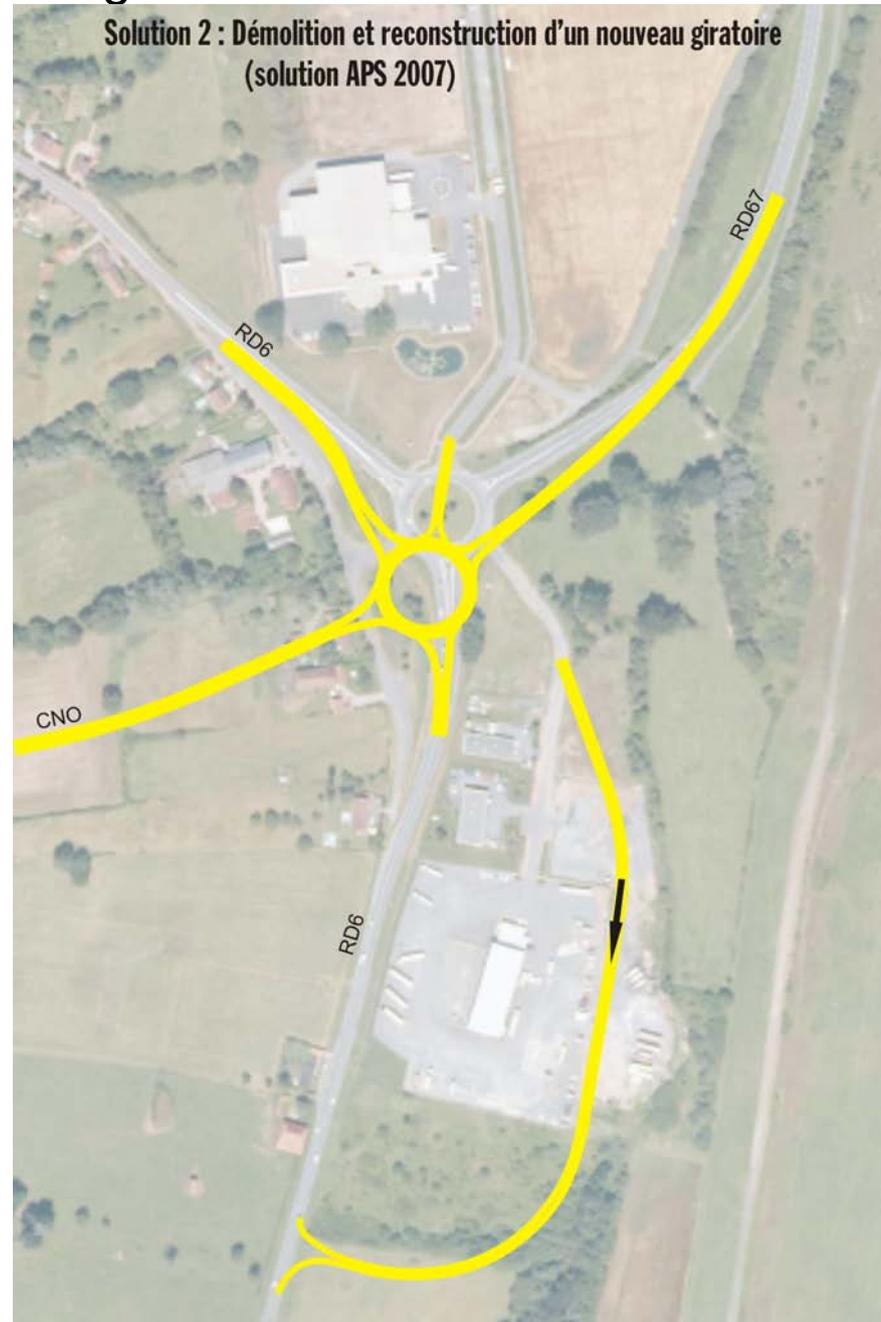
# Présentation des variantes

- Variantes d'aménagement de la liaison tracé neuf / RD67



# Présentation des variantes

- Variantes d'aménagement de la liaison tracé neuf / RD67



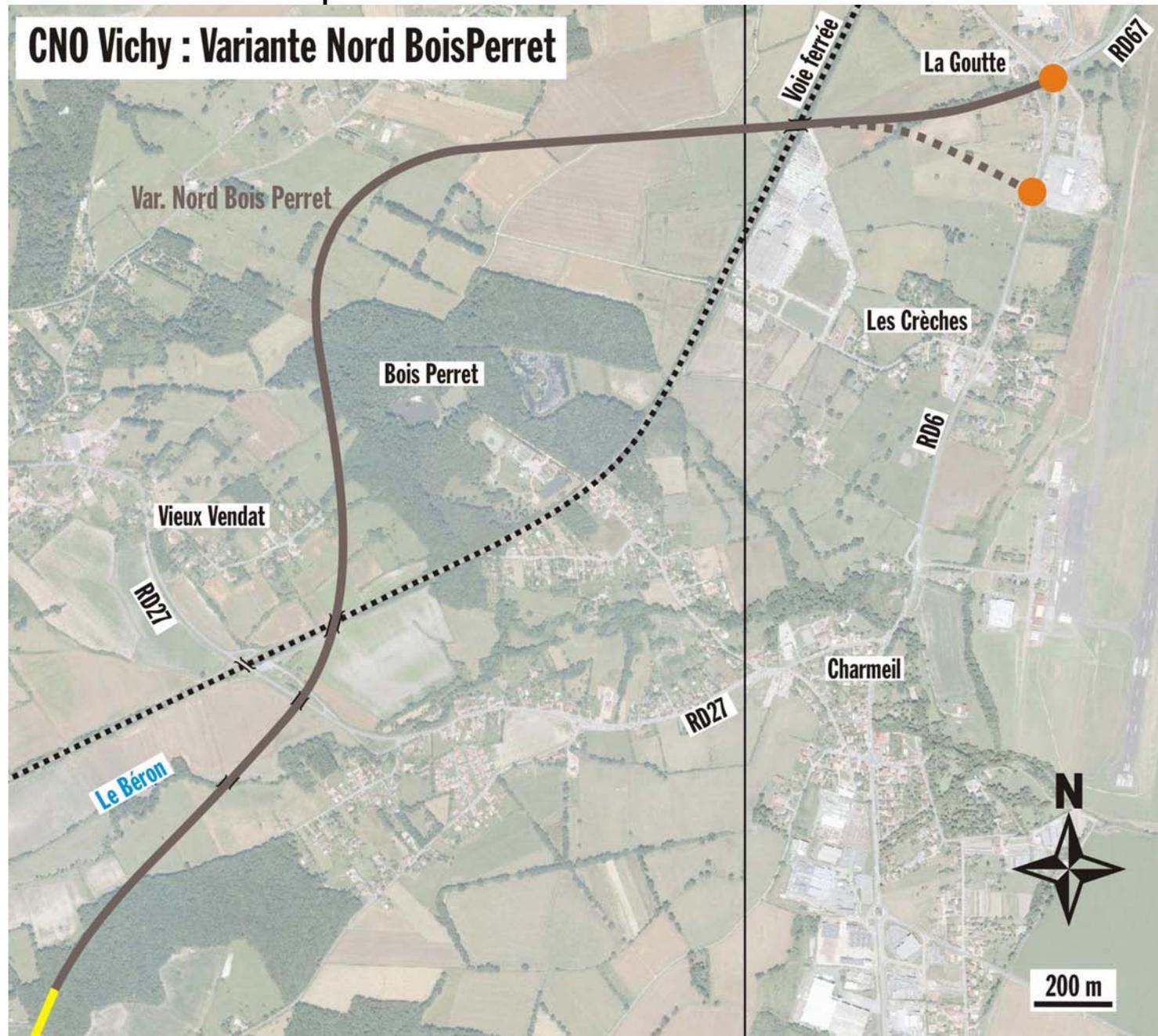
# Présentation des variantes

- Variantes d'aménagement de la liaison tracé neuf / RD67



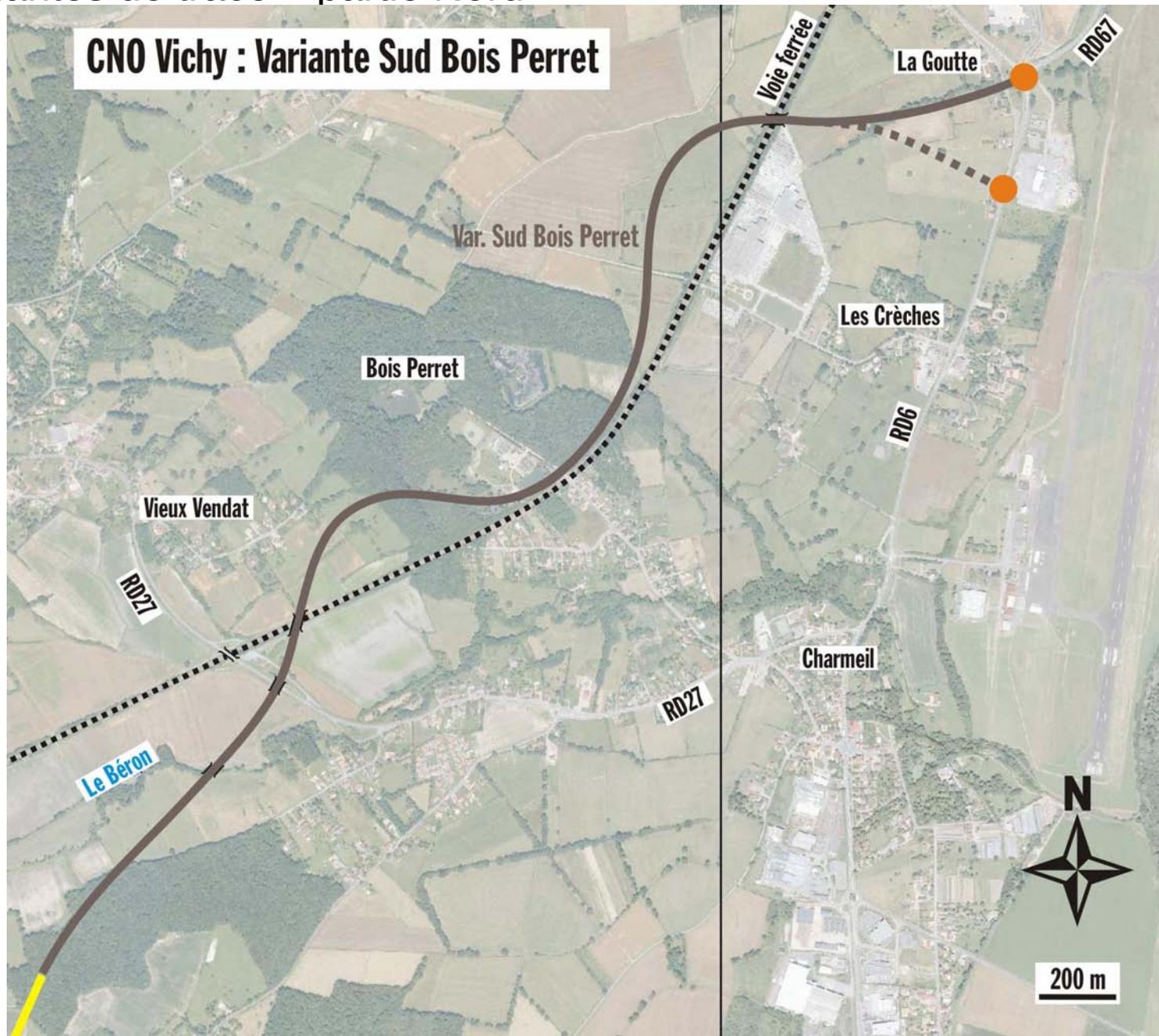
# Présentation des variantes

- Variantes de tracé « partie Nord »



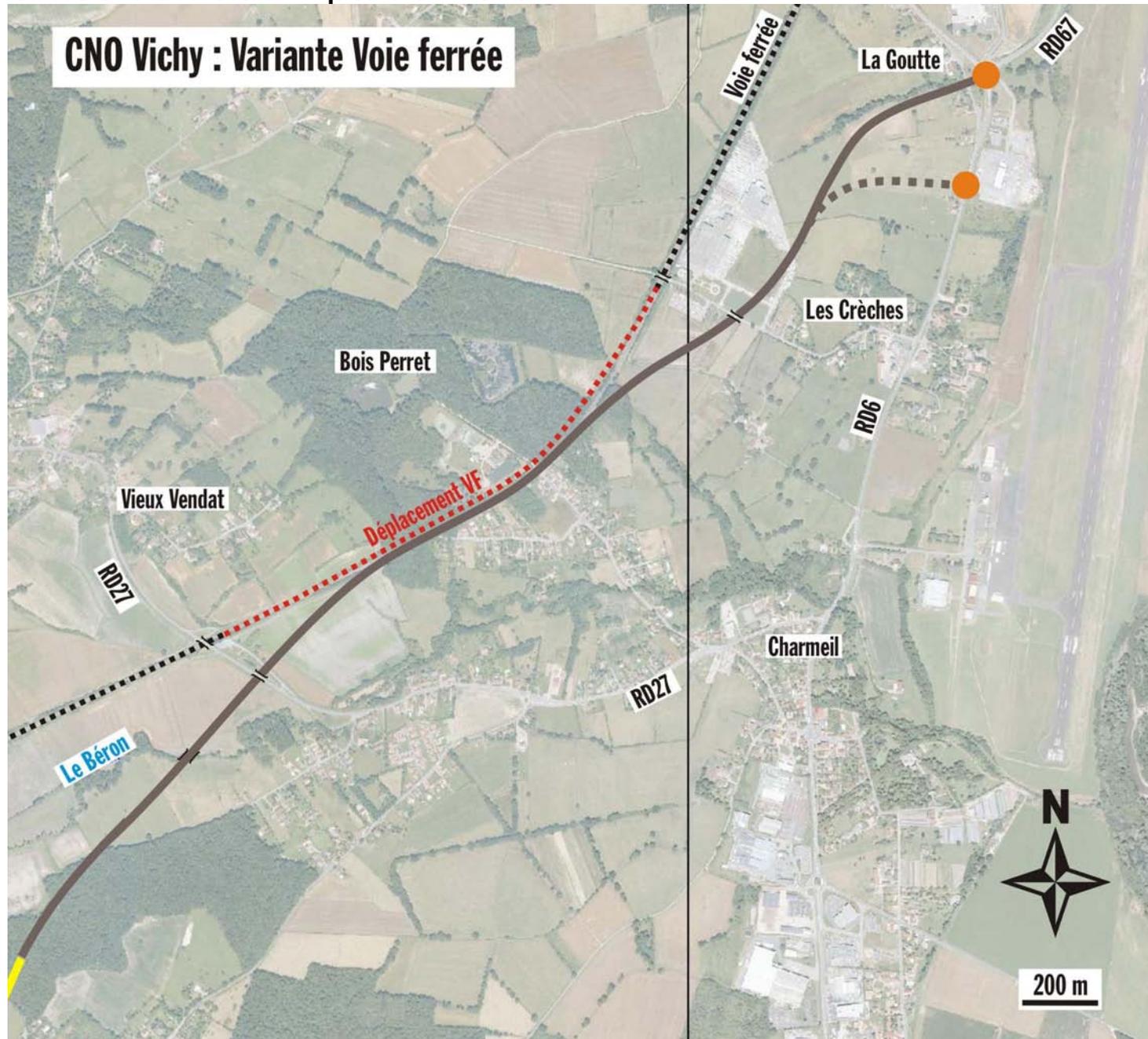
# Présentation des variantes

- Variantes de tracé « partie Nord »



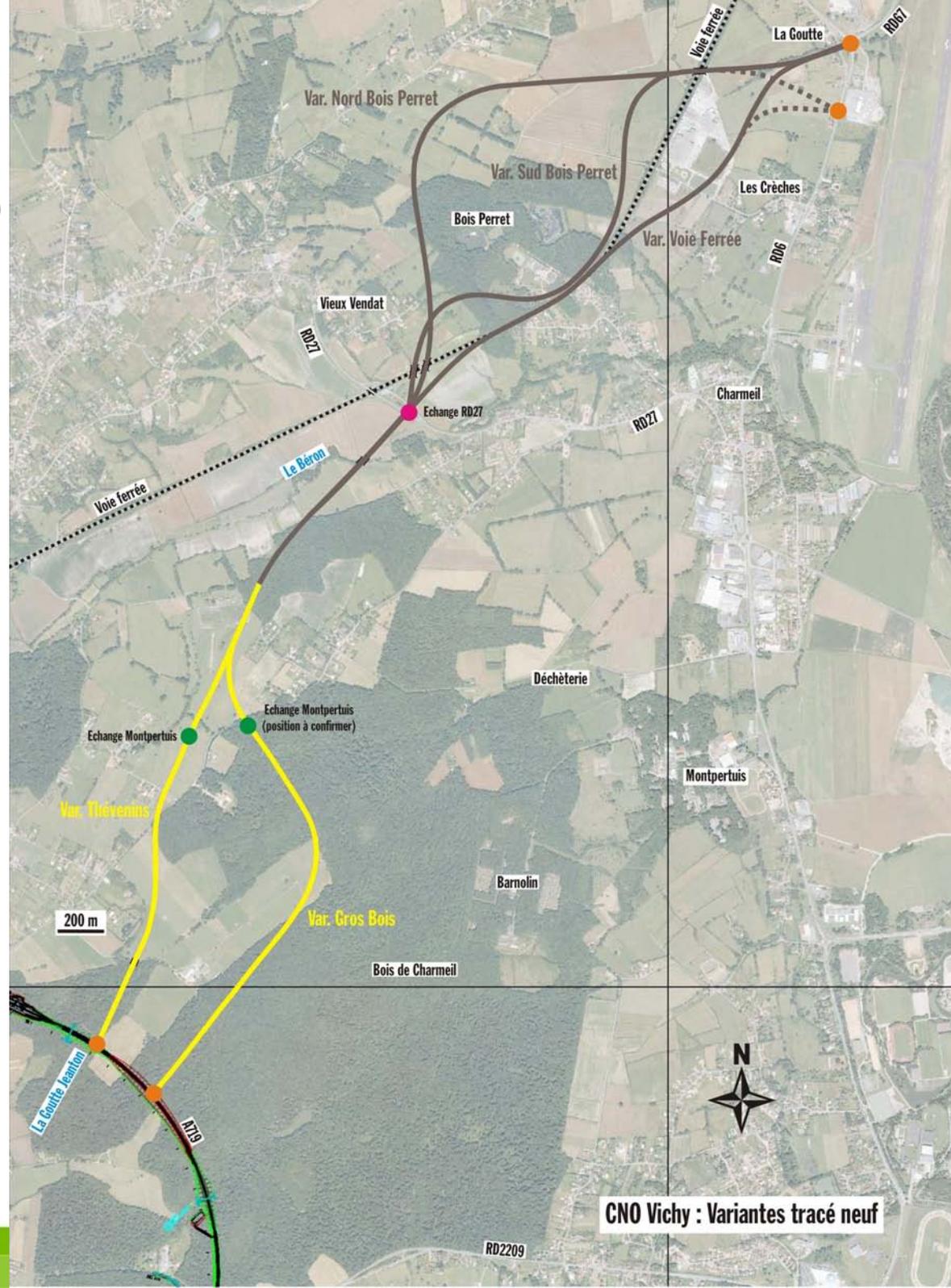
# Présentation des variantes

- Variantes de tracé « partie Nord »



# Présentation des variantes

- Synthèse



CNO Vichy : Variantes tracé neuf



# Poursuite des études calendrier

- Modélisation des trafics futurs (hypothèses à valider)
- Comparaison des variantes (mai/juin)
- Rencontres techniques avec chacune des collectivités et acteurs territoriaux pour échanger sur la comparaison des variantes (juin/juillet)
- Copil fin septembre
- Phase d'association du public – novembre 2013
- Choix de la variante – fin 2013
- Etudes de la variante retenue – 1er semestre 2014
- Enquête publique – Automne 2014

# FIN

